



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 7536

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes liés au trafic et à la consommation de stupéfiants. Dans le Nord - Pas-de-Calais, pour les neuf premiers mois de l'année, 4 274 personnes ont été interpellées pour trafic, transport, détention ou usage de drogue. La majorité de ces personnes ont entre vingt et un et vingt-cinq ans (43,40 %) tandis que le nombre de jeunes qui ont entre dix-huit et vingt ans représentent 21,9 % des mises en cause. Pour la première fois, on voit apparaître dans les statistiques des mineurs (0,7 %) et la crise économique qui touche notre pays peut être tenue comme largement responsable lorsque l'on sait que 28,50 % des personnes incriminées sont privées d'emploi. Si l'on note une baisse importante des saisies d'héroïne, on peut mettre celle-ci sur le compte du développement des traitements par méthadone ou autres produits de substitution et sur l'application du plan vigie pirate en 1996 qui avait permis alors une prise importante de drogue en raison des contrôles répétés et fréquents aux frontières françaises de cette région. Cela tend à prouver la nécessité de préserver une présence douanière aux frontières, même si cela va à l'encontre des accords de Schengen. Concernant les autres stupéfiants, on constate une nette augmentation notamment en ce qui concerne la cocaïne et le crack (+ 134,60 %) mais également le cannabis et ses dérivés (jusqu'à + 205,6 % pour l'huile). Si l'on ajoute à ces produits l'ecstasy et d'autres substances du même genre (ecstasy : + 200,6 %), on prend conscience qu'il s'agit de produits principalement destinés aux jeunes tandis que d'autres drogues plus « traditionnelles » sont en perte de vitesse. La destination de ces drogues concerne dorénavant la France pour plus de 78,6 % contre 76,29 % en 1996. Notre pays devient donc de plus en plus une zone de consommation et non de transit. Face à des chiffres aussi inquiétants, il lui demande les mesures que compte prendre le Gouvernement pour assurer l'avenir et la sécurité de la population française, renforcer les contrôles aux frontières et développer des centres de soins susceptibles de venir en aide aux trop nombreux drogués qui vivent ou plutôt survivent dans notre pays.

Texte de la réponse

En raison notamment de sa situation géographique particulière, le Nord - Pas-de-Calais demeure l'une des régions françaises les plus touchées par le phénomène de la drogue. Elle constitue en effet une zone de transit très importante du territoire métropolitain, transit national à destination d'autres régions de la moitié Nord du pays et transit international en direction notamment de la Grande-Bretagne et de l'Espagne. A cela s'ajoute un contexte économique et social difficile dont l'impact, même s'il n'est pas mesurable en termes statistiques au plan du trafic de drogue et de la toxicomanie, ne saurait être négligé. A cette situation sensible répond une action forte menée par les services de l'Etat dans les domaines de la prévention et de la répression. En ce qui concerne les soins et l'aide à la réinsertion des toxicomanes, il convient de rappeler que le programme national de mobilisation, coordonné par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), est tout entier fondé sur une politique active de réduction de l'ensemble des risques que la drogue fait courir à l'ensemble de la société. En 1993, les programmes de traitement de substitution ont été développés dans certains centres spécialisés de soins aux toxicomanes. En septembre 1996, on recensait 84 centres qui proposaient un traitement de substitution par la méthadone : on estimait à au moins 4 000 le nombre de

personnes sous méthadone dans les centres spécialisés auxquelles s'ajoutaient environ 600 personnes sous méthadone suivies par la médecine de ville. La prise en charge des toxicomanes par traitement au Subutex est, depuis février 1996, possible en médecine de ville. En septembre de la même année, environ 19 000 personnes bénéficiaient de ce traitement. Au plan national, les centres spécialisés de soins aux toxicomanes avec hébergement collectif conventionnés sont au nombre de 54 et offrent 664 places. En ce qui concerne l'action judiciaire, l'intensification de l'activité des services répressifs de la police nationale comme de la gendarmerie nationale dans la lutte contre la drogue s'est traduite au cours des neuf premiers mois de 1997 par la mise en cause de 6 670 personnes pour infractions à la législation sur les stupéfiants (trafic, usage-revente, usage, autres infractions), soit une augmentation de 20,96 % par rapport à la même période de l'année précédente (5 597 mise en cause). Le nombre des mineurs de 18 ans mis en cause pour de tels faits dans la région Nord - Pas-de-Calais a été de 817 entre janvier et septembre 1997 contre 650 au cours des mêmes mois de l'année précédente, soit 25,69 %. L'implication de mineurs dans ce type d'infractions n'est pas récente dans le Nord - Pas-de-Calais puisqu'elle est détectée depuis 1972. Elle s'est toutefois fortement aggravée, la part des mineurs dans le total des mis en cause passant de près de 3 % alors à 7 % en 1995, et à plus de 12 % aujourd'hui. Les neuf premiers mois de l'année 1997 ont, par ailleurs, vu une augmentation significative de la quantité des produits stupéfiants saisis dans le Nord - Pas-de-Calais : 3 182 kilogrammes en 1997 contre 2 314 en 1996, soit 37 %. Le cannabis, la cocaïne, le crack et l'ecstasy sont au nombre des drogues dont la saisie s'est accrue mais il convient de noter, ainsi qu'il ressort des enquêtes diligentées, que la très grande majorité des produits saisis (95 % du cannabis, 84 % de la cocaïne, 99 % du crack et 94 % de l'ecstasy) ne sont pas destinés à une consommation locale mais au transit national ou international. Indépendamment des actions de prévention conduites en 1997 (à l'exemple de l'opération « La drogue c'est la vie »), ou encore des importants efforts de formation engagés en la matière (31 policiers formateurs anti-drogue sont en fonction dans le Nord - Pas-de-Calais), le ministère de l'intérieur a organisé, en étroite coopération avec ses partenaires français et étrangers, diverses opérations d'envergure, venant en complément des actions nationales et destinées en particulier à accentuer sur le terrain la lutte contre le trafic international lié au « tourisme de la drogue ». C'est ainsi que, dans le cadre du « groupe Hazeldonk », des opérations de contrôle mobilisant policiers, gendarmes et douaniers sont effectuées suivant un rythme trimestriel en commun avec la Belgique, les Pays-Bas et très certainement le Luxembourg, dans un proche avenir. Le « groupe Schengen » va également développer dans les prochains mois, dans le cadre d'un programme intitulé « Projet itinéraires stupéfiants », des opérations ponctuelles et ciblées de contrôle aux frontières. En outre, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises pour renforcer la coopération opérationnelle entre les services répressifs en matière de lutte contre les stupéfiants dans le Nord - Pas-de-Calais. Ainsi, en application d'une instruction interministérielle de mai 1997, un bureau de liaison permanent a été installé au service régional de police judiciaire de Lille. Accueillant policiers, gendarmes et douaniers, il tient notamment à jour un état permanent des objectifs alimentés par tous les services concernés. Il faut, dans le même sens, signaler que depuis 1997 un officier de liaison néerlandais est installé au sein du service régional de police judiciaire de Lille. Le maintien de la clause suspensive à l'application des accords de Schengen relative aux frontières du Nord de la France, en raison de la politique suivie par les Pays-Bas en matière de stupéfiants, relève de cette même volonté. Il convient de souligner, enfin, que la coopération internationale opérationnelle s'exerçant notamment par le canal de l'Office européen de police Europol n'a cessé de s'intensifier en 1997 en particulier dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. 1 864 messages opérationnels concernant principalement des affaires de trafic de drogue ont ainsi été traités par l'Unité nationale Europol française au cours des douze derniers mois, soit 12 % de plus que sur la même période antérieure.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7536

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4449

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 461